

Composante 131 UFR des Sciences, antenne du Campus 1
Type de diplôme Licence
Mention de diplôme GLSANTE Santé
Version d'étape SPSLAS 226 Licence 1 Sciences pour la Santé

Liste : 0 = obligatoire / X = à choix / F = facultative
Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier : oui / non ? Régime spécial : oui / non ? Erasmus : oui / non ? Enseignement à distance : oui / non ?								Évaluation continue intégrale			SESSION 1					SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles	
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée			Part CT
Semestre 1																					
BLOC TRANSVERSAL																					
SBLASS1	SBLAS1A			Transversale 1: Anglais, certification PIX	6																
SBLASS1		O	YBSPS1A1	Anglais 1		SANL1_201					Ecrit	1	100 %				Ecrit	1h	100 %	50 %	
SBLASS1		O	YBSPS1A2	Certification PIX		SANL1_201					Ecrit	2	100 %				Ecrit	1h45	100 %	50 %	
SBLASS1	MIS1BIO	O		Mineure Santé	6																
BLOC DISCIPLINAIRE																					
SBLASS1	YBSPS1C	O		Biochimie et biologie cellulaire	6						Ecrits	2	100 %				Ecrit	1h	100 %		
SBLASS1	YBSPS1D	O		Biodiversité Santé 1	6						Ecrits	2	100 %				Ecrit	1h	100 %		
SBLASS1	YBSPS1E			Chimie et physique	6																
SBLASS1		O	YBSPS1E1	Chimie		SANL1_201					Ecrit	2	100 %				Ecrit	1h	100 %	50 %	
SBLASS1		O	YBSPS1E2	Physique		SANL1_201					Ecrit	2	100 %				Ecrit	1h	100 %	50 %	
Semestre 2																					
BLOC TRANSVERSAL																					
SBLASS2	SBLAS2A			Transversale 2 : Anglais, Statistiques et PPE	6						3										
SBLASS2		O	YBSPS2A1	Anglais 2		SANL1_201					Ecrit	1	100 %				Ecrit	1h	100 %	30 %	
SBLASS2		O	YBSPS2A2	PPE		SANL1_201					Ecrit	1	100 %							20 %	
SBLASS2		O	YBSPS2A3	Statistiques		SANL1_201					Ecrit	1	100 %				Ecrit	1h	100 %	50 %	
SBLASS2	MIS2BIO	O		Mineure Santé	6																
BLOC DISCIPLINAIRE																					
SBLASS2	YBSPS2C	O		Biologie moléculaire	6						Ecrits	2	100 %				Ecrit	1h	100 %		
SBLASS2	YBSPS2D	O		Biodiversité - Santé 2	6						Ecrits	2	100 %				Ecrit	1h	100 %		
SBLASS2	YBSPS2E			Bases approfondies de chimie & physique	6																
SBLASS2		O	YBSPS2E1	Bases en chimie		SANL1_201					Ecrit	2	100 %				Ecrit	1h	100 %	50 %	
SBLASS2		O	YBSPS2E2	Physique		SANL1_201					Ecrit	2	100 %				Ecrit	1h	100 %	50 %	
UE Surnuméraire																					
SANL1_201	SPSLASEE			UE Engagement étudiant																	

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

règles de prise en compte des absences aux épreuves

éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

En cas d'ECI: explication des modalités d'application de la seconde chance

autres remarques

Regroupement cohérent d'UE

Semestre 1 : 1 bloc disciplinaire (YBSPS1C, YBSPS1D et YBSPS1E) et 1 bloc transversal (YBSPS1A et SBSPS1B)

Semestre 2 : 1 bloc disciplinaire (YBSPS2C, YBSPS2D et YBSPS2E) et 1 bloc transversal (SBSPS2A et SBSPS2B)

Règles de compensation

Compensation entre les S1 et S2 entre les blocs de même nature (disciplinaire ou transversal) définis ci-dessus

Si un étudiant valide un bloc (disciplinaire ou transversal) au sein d'un semestre (c-à-d, que la moyenne des UE du bloc est supérieure ou égale à 10), toutes les UE de ce bloc sont acquises (y compris par compensation, c-à-d les UE dont la moyenne est inférieure à 10) et 6 ECTS seront attribués à toutes les UE du bloc. De la même manière, la compensation d'UE au sein d'un bloc, qu'il soit disciplinaire ou transversal, est effective à l'année. Donc, si la moyenne annuelle des blocs (disciplinaire d'une part et transversal d'autre part) est supérieure ou égale à 10, toutes les UE des blocs sont acquises (et les ECTS attribués). Pour valider une année, un total de 60 ECTS doit avoir été obtenu. Les notes des UE validées (c'est à dire pour lequel 6 ECTS ont été attribués) sont conservées pour la deuxième session comme pour l'année suivante en cas de redoublement. Pour les UE non validées, une note d'EC est conservée en session 2 si elle est supérieure ou égale à 10, mais l'UE entière devra être repassée en cas de redoublement.

Règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

Un étudiant n'ayant pas validé sa L1 mais ayant acquis au moins 80% des crédits qui constituent l'année (soit 8 UE sur 10) est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire dans l'année supérieure.

Règles de prise en compte des absences aux épreuves:

Le principe de seconde chance étant garanti par la seconde session, aucune épreuve de substitution ne sera organisée en cas d'absence justifiée.

ABJ et ABI : équivalent à un 0 dans le calcul de la moyenne.

éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2

Report de la note d'une UE de session 1 à la session 2 dans la condition de la note minimale 10/20.

Une EC validée en session 1 (note > 10/20) = report de la note en session 2 mais pas conservée en cas de redoublement

La note du Mémoire (CC 25%) est conservée pour les redoublants si note >= à 10/20 (UE SBSPS1B & UE SBSPS2B)

Stage facultatif

Durée minimale 1 semaine.

Le stage facultatif doit être réalisé en dehors des périodes de cours et d'examen

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI		
	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT
D/	ECI* Evaluation continue intégrale	
	Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier	

d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :		
-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	(N1+N2)/2	Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	(N1+N2+N3)/3	
(2)	(N1+N2+N3)/3	Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU